

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les revendications des suffragettes anglaises

On sait qu'en Angleterre, les femmes possèdent certains droits d'électorat et d'éligibilité pour les élections administratives et municipales. Une des plus fortes raisons alléguées par les suffragettes pour réclamer le vote parlementaire, c'est que ce vote leur est indispensable pour harmoniser et généraliser le vote municipal limité en fait par des restrictions et par les fluctuations de la jurisprudence ; de profondes inégalités des droits entre les femmes mariées suivant qu'elles sont soumises à la loi de l'Angleterre ou à celles de l'Ecosse et de l'Irlande, obligeront sans doute le Parlement de prendre une mesure d'ensemble qui sera substituée au régime actuel. C'est pour ce motif que partisans ou adversaires des droits électoraux de la femme, distinguent beaucoup moins en Angleterre que chez nous entre les deux domaines municipal et politique.

On se souvient du dépôt fait en 1867, par Stuart Mill, de la fameuse pétition des femmes en faveur du vote féminin.

En 1870, un projet donnant le suffrage aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes fut déposé par Jacob Bright. Il passa en seconde lecture, mais fut repoussé ensuite par la Commission. Depuis cette date, il y eut peu d'années dans lesquelles la question ne fit pas l'objet d'une discussion à la Chambre des Communes.

Quand le gouvernement libéral introduisit, en 1884, son projet sur le suffrage des hommes, les femmes espèrent que, puisqu'il y avait à la Chambre une majorité en faveur du vote féminin, la réforme pourrait être obtenue par voie d'amendement. Le premier ministre, M. Gladstone, était contre elles. 104 députés qui avaient formellement promis leur appui aux femmes, votèrent contre leur affranchissement.

En 1910, un comité de représentants, appelé Comité de conciliation, représentant tous les partis, essaya de présenter un projet accordant le suffrage à certaines catégories de femmes contre lesquelles aucune objection ne pourrait être soulevée de quelque côté que ce soit de la Chambre. Le projet comprenait les femmes chefs de famille et les femmes occupant un loyer d'une valeur minimum de 250 francs (c'est seulement en 1911 et 1912 que le projet visa les femmes chefs de famille). Pour la première fois dans l'histoire du mouvement suffragiste, le Gouvernement fixa une date pour la discussion du projet. Celui-ci passa avec une forte majorité en 1910 et 1911, quand cela ne devait avoir encore aucun effet ; mais en 1912, quand le Gouvernement eut promis une main pour reprendre définitivement la discussion, le projet fut repoussé par une majorité de 14 voix. Cela fut dû d'abord à ce que les nationalistes irlandais craignaient de perdre du temps pour la discussion de leur « Home Rule Bill » et votèrent en conséquence ; ensuite, à ce que certains représentants invoquèrent la récente campagne des suffragettes militantes pour ne pas tenir leurs promesses.

Pour faire obstacle à ce projet, le Gouvernement annonça son intention de présenter un nouveau projet de suffrage masculin, qu'il serait possible de modifier, par voie d'amendement, afin de le rendre applicable aux femmes.

Le Gouvernement déclara que, si cet amendement était adopté, il le considérerait comme faisant partie intégrante de son projet et le défendrait de toutes ses forces devant la Chambre des Lords. La commission de conciliation commençait à agir énergiquement quand le « Speaker » indiqua que, si l'a-

mendement concernant les femmes était ajouté, il devenait indispensable de déposer un nouveau projet. Ceci, survenant après les promesses faites publiquement par les ministres depuis plus d'un an, fut une véritable surprise pour tout le monde, même pour le ministre, qui se trouvait dans la position très humiliante de ne pouvoir tenir ses promesses, parce qu'on était en fin de session. Il fut obligé de retirer son propre bill.

Après avoir pris cette décision, le Gouvernement, qui avait au moins péché par insouciance, offrit simplement aux suffragettes quelques facilités pour le dépôt d'un nouveau projet par un membre privé, mais sans prendre aucune responsabilité gouvernementale.

Le 6 mai 1913, vint en seconde lecture, la proposition Dickenson accordant le vote aux femmes chefs de famille ou veuves de chefs de famille, âgées d'au moins vingt-cinq ans. Cette proposition fut repoussée par une majorité de 48 voix : 221 voix pour, 269 voix contre.

La propagande en faveur de la réforme a pris un développement considérable. Il serait impossible d'énumérer les manifestations, les pétitions, les adresses, les publications de toute sorte qui ont, depuis vingt ans, saisi le Parlement et l'opinion publique en Angleterre.

Jean LALOY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mars

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre. Les 62 premiers articles ont été votés dans la dernière séance. Les articles 63 à 144 sont rapidement adoptés.

M. Noulens promet d'augmenter le nombre de médailles militaires attribuées aux sous-officiers.

Les derniers chapitres sont votés.

La Chambre discute le budget des dépenses, des conventions et garantie d'intérêt.

Sur observations, M. le ministre des travaux publics promet de demander aux Compagnies de chemins de fer de modifier et de réviser le statut de leur personnel.

Les divers chapitres du budget des conventions sont adoptés.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 16 mars

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend le projet d'impôt sur le revenu.

L'article 33 concerne le mode de perception de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. L'article 33 est voté.

L'article 34 qui institue le régime de la retenue sur le coupon pour la perception de l'impôt sur les valeurs étrangères provoque une discussion entre MM. Boucher, Touron, Caillaux, Aimond.

M. Boucher demande la substitution à la retenue sur le coupon de l'apposition d'un timbre renouvelable.

M. Caillaux s'y oppose.

Le renvoi à la commission de l'amendement est prononcé.

La commission présente alors un amendement adoptant le système de la retenue sur le coupon mais portant que les bordereaux ne porteront ni nom ni adresse.

L'article 34 est voté ; les articles 35 à 38 sont adoptés.

Et la séance est levée.

Publicité

Rue des Feuillantines, un fruitier nous avise :

On désire une petite cuisinière à alcool

Le cerf du Kaiser

Une nouvelle anecdote, dont le kaiser est le héros, fait le tour des salons berlinois.

Guillaume II en chassant récemment dans ses tirés d'Hubertstock, aperçut un dix cors magnifique, le plus beau qu'il eût vu depuis des années ; chasseur enthousiaste, il jura de l'abattre. Durant huit jours, par malheur, les rabatteurs cherchèrent en vain ; le cerf, flairant le danger, ne reparut pas à portée du fusil impérial. Vexé, le kaiser donna ordre au garde-chasse en chef de le faire prévenir, quelle que fût l'heure, dès qu'il apercevrait la bête.

Pour un garde-chasse, la consigne est la consigne. Celui d'Hubertstock aperçut, le lendemain, le cerf... à 6 heures du matin. Aussitôt, il courut prévenir le valet de chambre du kaiser ; le domestique n'hésita pas davantage : il réveilla son maître.

— Sire, dit-il, le cerf vient d'être vu près du grand étang.

Le kaiser ouvrit les yeux, tira la couverture, et répondit en se rendormant :

— Dites-lui d'attendre !

La dent du fond

Un de ces derniers dimanches, un candidat, affamé de popularité, arrivait sur la place de l'Eglise d'une commune du Sud-Est, en voiture découverte du plus luxueux modèle, et, s'adressant aux femmes qui sortaient de l'office :

— Mesdames, invitez vos maris à se trouver ici à deux heures, afin de causer avec moi des affaires publiques.

A l'heure dite, tous les hommes du village étaient présents au rendez-vous sur la grande place de la commune.

— Messieurs, citoyens, s'écria le conseiller général, je viens vous rendre compte...

A ces mots, un vieux paysan émerge brusquement de la foule, monte sur le coupé, pose son chapeau sur la banquette d'arrière, et s'y asseyant, la tête renversée et la bouche ouverte :

— Tenez, dit-il, en montrant une énorme molaire, voyez-vous c'est celle-là, dans le fond, qui me fait souffrir. Arrachez-la vite.

INFORMATIONS

Au Maroc

Une colonne française dans le Maroc inexploré

Le lieutenant-colonel Bertrand, commandant la région du sud du Maroc oriental, vient d'effectuer, à 100 kilomètres au nord-ouest de Bou-Denib, une reconnaissance jusqu'aux sources de l'oued Guir, région encore inexplorée. La colonne a visité également le bassin de deux autres rivières importantes, l'oued Ziz et l'oued Haïber, sortant également du Grand Atlas ; les vallées sont peuplées de nombreux ksours berbères, entourés de jardins de palmiers et d'oliviers. Les habitants ont envoyé des délégations pour saluer les troupes françaises et leur commandant. Ces populations paraissent gagnées à notre influence.

Une route nouvelle va s'ouvrir aux automobiles

D'autre part, la route carrossable commencée par les légionnaires, sur le trajet de Bou-Denib à Gorma, et qui surpasse de cent mètres l'oued Guir, taillée dans le roc, sera bientôt praticable aux automobiles et arrivera jusqu'à la haute Moulouya, où les troupes pourront tendre ainsi la main à celles du général Henrys au Maroc occidental.

L'action électorale du Parti ouvrier

Le Conseil central du Parti ouvrier vient de procéder à la nomination de son bureau.

M. Nègre, secrétaire provisoire, a été désigné comme secrétaire général du parti.

La situation politique a été examinée ainsi que l'action électorale du parti. Le Conseil central a décidé de rédiger et d'édicter d'urgence un tract sur les déviations politiques du groupe parlementaire socialiste unifié à l'égard de la doctrine socialiste, des revendications ouvrières, des retraites des mineurs et des tractations avec les radicaux. Ce tract, qui sera répandu dans tout le pays, est destiné à consacrer le discrédit des élus sortants (des unifiés) « pendant la campagne électorale, même là où le parti n'aurait pas de candidats et conclura à la raison d'être du Parti ouvrier ».

Dans les P. T. T.

L'A. G. des agents et le ministre du commerce et des postes se sont mis d'accord sur la transaction suivante, au sujet de l'échelonnement des augmentations de traitement : six millions ont été votés en 1913, six autres seront prévus pour le 1^{er} juillet prochain, et 9 pour le 1^{er} décembre. Il restera à obtenir neuf millions pour parfaire le programme. Le ministre des finances a promis d'en faire partir l'effet du 1^{er} décembre prochain.

Les directeurs et ingénieurs en chef recevront 400 fr. d'augmentation au 1^{er} juillet et le complément en décembre. Les agents toucheront 100 fr. aux mêmes dates. Seuls, les agents mécaniciens principaux ne toucheront que 50 fr. en décembre, ayant ainsi atteint le maximum du relèvement prévu. Rédacteurs et dames employées recevront les mêmes augmentations sous forme d'indemnité. Les sous-agents bénéficieront de 40 fr. au 1^{er} juillet et de 70 fr. au 1^{er} décembre. Enfin les jeunes facteurs auront 10 fr. et 20 fr. à semblable échelonnement.

Un anarchiste russe arrêté en Serbie

La police spéciale serbe a mis en état d'arrestation, à Uskub, à la requête d'inspecteurs de la police spéciale russe et française l'anarchiste russe Alexandre Pavlof. Pavlof qui est accusé d'être l'auteur de plusieurs crimes commis en Russie et que des agents suivaient à travers l'Europe depuis plusieurs semaines, aurait été — d'après certains documents qui ont été trouvés en sa possession — désigné par la dernière conférence anarchiste de Copenhague pour attenter à la vie du tsar Nicolas II.

Les autorités d'Uskub ont également arrêté un ingénieur russe, nommé Krocos, dont Pavlof était l'hôte depuis quelques jours, mais Krocos ayant démontré qu'il ignorait les opinions de Pavlof, a été remis en liberté. Quant à Pavlof, il a été remis à la police russe.

Un Jugement invraisemblable

Un épicier de Charolles avait vendu dernièrement 20.000 kilogrammes de sucre à des épiciers de Marcigny, mais il avait oublié de payer le coût de la déclaration de vente, soit dix centimes à la régie. Cette dernière l'a poursuivi devant le tribunal correctionnel de Charolles et ce négociant a été condamné à 1.000 fr. d'amende, aux décimes de cette condamnation, soit 250 fr., aux frais du procès et au paiement à la régie de la valeur du sucre, fixée à 10.000 fr., soit un total de 12.000 fr. pour une omission de dix centimes.

La Russie et ses armements

Les journaux rendent compte, en termes identiques et de façon très réservée, de la réunion extraordinaire qui a eu lieu à la Douma.

Ils constatent que la conférence a

eu le caractère d'une prise de contact entre le gouvernement et les députés ; un premier échange de vues qui ne sera sans doute pas le dernier, a eu lieu.

Les journaux confirment que la discussion qui s'est terminée sans qu'une décision quelconque eût été prise, a uniquement porté sur la politique extérieure, les questions militaires et le rapport de celles-ci avec la situation financière.

Le président du Conseil, M. Gorémikine, a refusé de suivre certains orateurs de l'opposition, qui ont essayé de porter le débat sur le terrain de la politique intérieure.

Il paraît vraisemblable que M. Sazonoff, dans son exposé, a dû faire allusion aux complications qui peuvent surgir sur les frontières de l'Ouest, et aux combinaisons internationales possibles aux cas où cette éventualité se produirait.

Les généraux Roukhomlinoff et Gillsky ont également, dans leur communication, envisagé l'hypothèse d'un conflit avec une puissance de l'Ouest, pour montrer la nécessité de renforcer les contingents actuels.

Quant aux chiffres de ces projets, les journaux n'apportent aucun renseignement.

Au milieu des bruits qui circulent à ce sujet, il convient de rappeler, comme indication approximative, la déclaration faite par M. Kokovtsoff, les 16-29 janvier dernier, à la Commission du budget de la Douma, quand il a annoncé le dépôt d'un projet de défense de l'Etat, qui engloberait, a-t-il dit, une somme considérable.

Aussi, faut-il avoir la conviction générale, qu'il s'agit de chiffres élevés de quelques assurement être voisins de 500.000 hommes et de 500 millions de roubles.

Les journaux insistent sur la prochaine démission de M. Maklakoff, ministre de l'intérieur, dont le départ est annoncé depuis longtemps, et son remplacement par le ministre de l'agriculture actuel, M. Krivocheine, homme d'Etat éminent, que l'on considère comme le futur président du Conseil.

Le recordman du cambriolage

La 11^e chambre correctionnelle a jugé samedi le nommé André Franchomme, 27 ans, cet individu qui, de 1911 à 1913, a commis près de deux cents vols ou cambriolages au préjudice le plus souvent des bijoutiers.

Franchomme, déjà condamné deux fois en France et une fois à Bruxelles, se présentait chez les joailliers ou bijoutiers pour leur vendre les bijoux volés à d'autres personnes. Il profitait d'un moment d'inattention pour opérer de nouveaux larcins ou prenait note de la disposition des magasins afin de revenir cambrioler.

87 témoins ont été cités à la requête du ministère public. L'inculpé a avoué sans difficulté tous les faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à trois ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Plusieurs commerçants soupçonnés de recel et qui avaient été poursuivis en même temps que lui ont été acquittés.

En Chine

Le courrier saïgonnais arrivé par la malle hollandaise apporte des détails sur l'assassinat d'un Père français, le Père Rich, commis à Long-Ngan-Fou par les pillards chinois. Ces individus sont sous la conduite du bandit redoutable connu sous le surnom de « Loup Blanc ». Avec ses acolytes il terrorise la région et massacre sans pitié tous ceux qui lui résistent. La ville de Long-Ngan-Fou a été complètement ravagée par les bandes du Loup Blanc, qui ont mis le feu à la cité, après avoir pillé toutes les boutiques.

A Tsangkia-Oan, où 200 familles tirent tête aux brigands pendant quelques jours, a eu lieu une horrible boucherie. Furieuses d'avoir été repoussées à plusieurs reprises, les ban-

des s'éloignèrent pour revenir plus nombreuses. Elles enlevèrent le village d'assaut, tuèrent plus d'une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants. Un grand nombre furent jetés dans les puits. Quant aux filles et aux jeunes femmes, leur sort fut plus terrible encore. Elles furent emmenées en captivité. On a retrouvé les cadavres de plus de la moitié d'entre elles sur les routes avoisinantes.

En Épire

Les excoës musulmans

Dans toute la région de Koritza, les paysans albanais se livrent aux pires violences sur la population chrétienne, dont ils pillent les magasins et incendient les maisons. C'est ainsi que les villages hellènes de Greos, de Svirina et de Soviana ont été en grande partie détruits et leurs habitants, réunis dans les églises par les Albanais, furent roués de coups et torturés jusqu'à ce qu'ils aient remis aux musulmans tout leur argent et objets précieux.

Depuis l'arrivée des troupes albanaises, la population musulmane du district de Koritza a complètement modifié son attitude de premiers jours à l'égard de la population hellène, qui est l'objet de leur part des pires traitements et dont toutes les manifestations de sentiments nationaux sont réprimées avec la dernière rigueur, tandis que les autorités albanaises n'enrôlent dans la gendarmerie que des Turco-Albanais connus pour la violence de leurs sentiments antigrecs.

Les habitants grecs terrorisés se tiennent enfermés dans leurs maisons.

Le commerce est arrêté et de nombreuses familles, fuyant les violences des Albanais, émigrent en territoire grec.

Petites Nouvelles

Depuis quelque temps, de nombreuses déprédations sont commises sur les lignes télégraphiques du Morbihan ; ce qui provoque l'impossibilité d'utiliser les circuits, d'où des retards considérables dans la transmission des télégrammes. Des poteaux ont été sciés et des fils coupés. Le directeur des postes et télégraphes a porté plainte.

Aux dernières élections, la municipalité d'Antibes ayant été mise en minorité, la population a brisé les portes du conseil municipal et, malgré la police, a empêché l'assemblée de délibérer et d'élire le maire.

Au cours d'une perquisition opérée à bord d'une péniche de Belgique ancrée dans le port de Loivre, la police mobile a saisi 1.500 kilos de tabac de contrebande qui serait destiné à un entrepositaire de Reims.

Un terrible ouragan a provoqué un raz de marée sur la côte de la mer d'Azoff, près du village cosaque d'Ahtyrskaja, dans le territoire du Kouban. Deux cents ouvriers qui dormaient non loin du rivage ont été emportés par les eaux et tous ont été noyés. Un grand nombre d'habitations ouvrières ont été recouvertes par les eaux. On estime à plus de 2.300 le nombre des victimes.

M. Millerand, vice-président de la Fédération des gauches, a présidé un banquet à Belfort, au cours duquel il a prononcé un discours en faveur du Comité de la rue d'Enghien.

M. Malvy, ministre du Commerce et des P. T. T., a présidé samedi, le bal organisé par l'Orphelinat des P. T. T. à Paris.

M. Poincaré a présidé la matinée de gala organisée par la Fédération nationale des Sociétés de natation et de sauvetage.

Le Directeur du "Figaro" tué à coups de revolver

On sait que M. Gaston Calmettes, directeur du Figaro, menait dans ce journal, depuis la constitution du cabinet Doumergue, une violente campagne contre M. Caillaux, ministre des finances.

M. Calmettes avait successivement attaqué M. Caillaux sur ses opinions anciennes, sur sa participation à certaines sociétés financières, sur l'affaire Rochette, et notamment sur la réforme fiscale. Ces jours-ci, il avait publié une lettre intime écrite par M. Caillaux au moment où il faisait partir le cabinet Waldeck-Rousseau et dans laquelle le ministre déclarait qu'il avait défendu l'impôt sur le revenu pour le faire échouer.

C'est la publication de cette lettre qui a provoqué le drame rapide qui s'est déroulé lundi soir.

Mme Caillaux, épouse du ministre des finances, se rendit dans les bureaux du Figaro et demanda à parler à M. Calmettes qui la reçut.

Aussitôt, Mme Caillaux sortit un browning et déchargea 5 coups de son arme contre le directeur du Figaro, qui s'affaissa dans un fauteuil. Trois balles ont blessé M. Calmettes : l'une avait pénétré profondément dans le flanc, une autre dans l'estomac.

Arrêtée par le personnel du journal, Mme Caillaux a été conduite au commissariat de police du faubourg Montmartre.

M. Caillaux a appris l'attentat commis par sa femme en revenant du Sénat.

Mme Caillaux était, paraît-il, depuis quatre jours, dans un état de surexcitation nerveuse très grand. Elle avait appris que non seulement on avait acheté des lettres écrites par son mari à sa première femme, mais qu'on avait également obtenu la livraison de lettres d'elle-même à son mari, datant d'avant son mariage.

M. Caillaux avait essayé de la calmer autant que possible et, comme on l'a vu d'autre part, Mme Caillaux ne s'était livrée à aucune menace contre M. Calmettes. Mais Mme Caillaux, après une entrevue avec le président Monier, qui lui avait déclaré être sans moyens d'action pour arrêter les attaques dont elle était l'objet, était à bout de nerfs.

Comment M. Caillaux a appris le drame

Voici exactement dans quelles circonstances M. Caillaux a appris le drame :

Le ministre des finances était à la tribune du Sénat lorsque sa femme perpétra son crime. Un coup de téléphone de la préfecture de police avisa le chef de cabinet de M. Caillaux de la scène tragique qui s'était déroulée dans les bureaux du Figaro. Le chef de cabinet en informa immédiatement M. Franklin-Bouillon.

Avec mille ménagements, ce dernier apprît la terrible nouvelle à M. Caillaux. M. Caillaux accourut aussitôt au commissariat de police où sa femme était détenue. Il se rendit ensuite à son domicile. Il y trouva une lettre de Mme Caillaux qui disait en substance : « Je ne serai pas chez nous. Ne m'attendez pas. Tu me retrouveras au Dépôt ! »

A Saint-Lazare

Quelques instants après, Mme Caillaux, accompagnée de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, et d'un inspecteur de la sûreté, était conduite par un escalier de service dans une épicerie de la rue Grange-Batelière qui se trouve derrière le commissariat. On prenait cette précaution pour éviter des manifesta-

tions hostiles qu'on pouvait craindre d'une certaine partie du public qui était massé devant le commissariat. L'inculpée monta dans un auto-taxi qui la conduisit à la prison Saint-Lazare où elle arriva à neuf heures dix.

A neuf heures cinq, le ministre des finances a quitté le commissariat, a employé le même chemin que celui qu'avait pris Mme Caillaux, peu de temps auparavant, pour éviter la curiosité des journalistes et les objectifs des photographes. Mais l'on avait eu connaissance, dans la foule, de la sortie donnant dans la boutique de l'épicerie de la rue Grange-Batelière et de nombreux curieux étaient venus se masser auprès de l'automobile du ministre des finances qui stationnait devant cette épicerie.

M. Caillaux apparut très pâle et entouré de MM. Malvy, Ceccaldi et Franklin-Bouillon.

La foule se découvrit sur son passage et poussa des cris de : « Vive Caillaux ! » auxquels se mêlèrent quelques protestations qui furent vite couvertes par de nouvelles acclamations. L'automobile démarra et les acclamations se répétèrent encore après son départ.

C'est M. le juge Boucard qui a été chargé de l'instruction de cette affaire.

Mme Caillaux, au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir le commissaire de police, a affirmé qu'elle n'avait pas eu l'intention de tuer le directeur du Figaro. Elle voulait simplement lui donner une leçon.

Au Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni lundi soir pour examiner la situation créée par suite de l'intention manifestée par M. Caillaux de démissionner.

Après un échange de vues, le conseil est unanime pour décider de faire une démarche auprès de M. Caillaux pour lui exprimer sa sympathie et l'engager à reprendre sa décision. M. Malvy est chargé de faire une démarche en ce sens auprès de M. Caillaux et se rend à cet effet chez M. Ceccaldi où le ministre des finances se trouve.

M. Caillaux ayant déclaré à M. Malvy qu'il persistait dans son désir et le ministre du commerce ayant rapporté cette réponse au conseil, M. Doumergue s'est rendu une seconde fois auprès de M. Caillaux avec lequel il a conféré pendant près d'un quart d'heure. Au cours de cette conférence et après que M. Doumergue eut de nouveau exprimé ses regrets de la décision que la lettre de M. Caillaux lui avait exprimée, il a été entendu que le gouvernement attendrait à demain pour statuer sur cette démission et aviser à ses suites, s'il y a lieu.

Toutefois si M. Caillaux ne revient pas sur sa détermination, le portefeuille des finances sera, dit-on, offert, soit à M. Malvy, soit à M. Coehier, président de la commission du budget.

Mort de M. Calmettes

A 11 h. 5, M. Calmettes est mort des suites de ses blessures.

Voici le bulletin qui a été rédigé par les médecins qui ont assisté M. Calmettes à ces derniers moments :

« Au moment de l'arrivée de M. Calmettes à la maison de santé, l'état du blessé était tel que toute tentative opératoire semblait impossible.

« A la suite d'injections intra-veineuses de sérum, le pouls remonta un peu sans que, cependant, le malade eût complètement repris connaissance.

« A 12 heures 15, profitant de cette très légère amélioration, on se décida à tenter une intervention, mais, en raison de son extrême faiblesse, M. Calmettes a succombé au début même de l'opération. — Signé : les docteurs Bernard, Cunéo, Raynaud et Hartmann. »

CAUSERIE

L'Alcoolisme et la Criminalité

Le développement de l'alcoolisme est, sans contredit, le principal facteur de la progression constatée ces dernières années dans la criminalité.

Mieux qu'une plus longue dissertation, il est, du reste, une expression courante qui définit avec une effrayante vérité l'action terrible de l'alcoolisme en expliquant son rôle dans le développement de la criminalité : « l'ivrogne voit rouge ! »

Si donc d'autres causes concourent à produire les criminels d'habitude, l'alcool possède sur elles ce triste avantage de faire en outre les criminels d'occasion, de hasard, qui détiennent cependant un rang élevé dans les statistiques des meurtres.

Sur 2.185 crimes de toute nature déferés aux cours d'assises en 1909, le dixième, 270 ou 10 %, ont été commis sous l'influence directe de l'alcool, qui en est la cause initiale ou génératrice. Très faible en matière de crimes contre les propriétés, le chiffre atteint 30 % pour les parricides et 25 % pour les coups et blessures graves ; la violence est la forme spécifique de criminalité des alcooliques.

Sur 189.699 prévenus jugés en 1909 par les tribunaux correctionnels, 33.418 (ou 17,5 pour 100) étaient des alcooliques (5.625) ou des ivrognes (27.793) ; dans ce nombre figurent 2.697 femmes, dont 475 alcooliques. C'est dans le ressort de Rennes qu'on compte le plus grand nombre de femmes intempérantes.

Il y a d'autre part un rapport marqué entre le nombre des délits commis par des alcooliques ou des ivrognes, et la consommation moyenne de l'alcool dans le ressort. C'est là où l'alcool sévit le plus que le degré de la criminalité est le plus élevé. La consommation de l'alcool exerce une influence indéniable sur la fréquence de certains délits à forme violente ou immorale ; cette fréquence est d'autant plus grande que l'abus de l'alcool est considérable ; elle atteint pour ainsi dire son minimum dans les départements où le vin est la seule boisson qui se consume en grande quantité. D'après le dernier recensement, la population urbaine de la France s'élevait à 19.894.528 habitants ; celle des campagnes à 23.004.755. Les statistiques indiquent une prépondérance très nette de l'ivrognerie chez les délinquants des villes et chez les adolescents. Il y a là un fait digne de retenir l'attention du Parlement.

CHRONIQUE LOCALE

Les retraites ouvrières

M. Métin, ministre du travail, vient de prendre diverses mesures pour assurer le fonctionnement rapide du service des retraites ouvrières.

Ces mesures, comme l'augmentation du personnel et la réglementation des services, étaient nécessaires : elles sont une bonne réponse aux critiques que la réaction, les détracteurs de la loi ont cessé de faire entendre.

De fait, depuis quelques mois, nombreux étaient les assurés, qui sur la foi de racontars, criaient à la faillite de la loi des retraites. On

ne liquidait par leurs pensions, ou bien si celles-ci étaient liquidées, on ne payait pas.

Cet état de choses ne pouvait pas durer : les plaintes affluaient, les récriminations devenaient tous les jours plus vives.

Et cependant, il n'y avait de la faute de personne : ni de l'Etat ni des fonctionnaires chargés d'assurer le service. Les crédits votés par le parlement sont suffisants pour faire face au paiement des pensions, et les fonctionnaires font leur possible pour établir les droits de chaque assuré.

Le défaut était tout simplement dans le retard qu'on a mis à établir ces droits et certes les adversaires de la loi ne se privaient pas d'exploiter ce retard contre le Gouvernement.

Il suffisait d'un peu de bonne foi, pour voir que toutes les critiques étaient sans fondement, car la vérité, c'est que le personnel des mairies et des préfectures fut littéralement débordé par le nombre considérable de demandes de pension, au lendemain surtout du vote relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite.

Il a fallu recommencer les enquêtes, établir de nouveaux dossiers, et tout cela a provoqué du retard dans le paiement.

Mais rien n'a été perdu : chaque retraité touchera sa pension : les adversaires de la loi en seront pour leurs petites manœuvres dont ils espéraient tirer bon profit au cours des prochaines élections. Le ministre du travail a pris toutes ses dispositions pour que les assurés ayant droit à la retraite, touchent celle-ci au jour fixé.

Et tant pis si les détracteurs de la réforme sont mécontents !

L. B.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'amendement de M. Henri Michel à l'article 31, relatif à l'impôt sur la rente, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Cocula et Loubet.

Contre : M. Rey.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 146 voix contre 126.

Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Dalbiez, tendant à réduire le crédit du chapitre 1^{er} du budget de la guerre, portant augmentation des traitements des officiers généraux, nos députés ont voté :

Contre : MM. de Monzie et Malvy.

Pour : M. Bécays.

La Chambre n'a pas adopté par 259 voix contre 257.

Sur l'amendement tendant à réduire de 500.000 fr. le chapitre 16 du budget de la guerre, afin de dispenser les militaires de la classe 1910 de leur période de 23 jours pour leur tenir compte des 45 jours de service supplémentaire qu'ils ont accompli dans l'armée active, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie et Bécays.

Contre : M. Malvy.

La Chambre a repoussé par 279 voix contre 229.

Sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de la proposition de M. Delahaye relativement aux faits articulés par certains journaux contre le ministre des finances, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 360 voix contre 135.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux de Sénat, nos sénateurs font partie : M. Rey, du 4^e bureau. MM. Cocula et Loubet du 7^e bureau.

Distinction honorifique

Par décret du ministre de l'intérieur, une médaille de bronze a été décernée à M. Taurand Jean, demeurant à St-Céré, qui s'est distingué par son courage et son dévouement.

Greffier de paix

M. Annès Urbain Ernest, est nommé greffier de la justice de paix du canton de St-Géry, en remplacement de M. Blancane, démissionnaire.

Retraites ouvrières et paysannes

A la suite du concours pour l'emploi d'adjoint au chef de service des retraites des préfectures, M. Pélassié, employé aux retraites à Cahors, a été reçu avec le numéro 5.

Nos félicitations.

LE CONGRÈS des Planteurs de Tabac A BERGERAC

La grande salle des ouvriers où a lieu dimanche à Bergerac, la conférence de M. de Monzie, ancien sous-secrétaire d'Etat, est archicomble lorsque l'orateur prend la parole. Tout d'abord, il salue en M. Delpont l'ouvrier de la première heure et évoque les résultats obtenus déjà par les planteurs.

M. de Monzie rappelle ses interventions au Parlement avec MM. Bécays et Malvy pour les relèvements de prix de série. Il fait ensuite un vif éloge du révolutionnaire Delpont ; puis il parle de la lutte engagée à la Chambre pour la nomination des experts. Ses efforts dit-il, ont été contrariés par M. Négrier, président de l'Union nationale, qui a agi directement auprès de M. Joseph Reinach, mais néanmoins l'orateur assure que tous les adhérents à la C. G. P. peuvent compter sur son concours absolu et qu'il luttera sans trêve jusqu'à complète satisfaction. Trop de bénéfices, affirme-t-il, sont réalisés par l'Etat et il serait inhumain que les planteurs ne soient pas les premiers à profiter de leur travail.

M. de Monzie s'élève contre l'épithète de révolutionnaires donnée aux « Cégépiètes ». Une triple salve d'applaudissements couvre les dernières paroles du conférencier ; M. Delpont se fait l'interprète de l'assemblée en adressant à l'orateur de vives félicitations.

Le banquet est servi dans la salle du Gymnase : 500 convives y prennent part.

Au dessert des discours ont été prononcés par MM. Pradier, Louis Delpont, Passerieux, maire de Bergerac, Marre, Chassagne, conseillers d'arrondissement, Evrard, Bordere, députés de la Gironde, Cambrouze, de la Gironde, Cels, député du Lot-et-Garonne, Bécays, député du Lot, et de Monzie.

Tous les orateurs sont longuement acclamés.

Au cours du Congrès, M. le capitaine Marqués, propriétaire à Pradines, a prononcé une allocution pour réclamer l'augmentation des prix des tabacs.

Le tabac a-t-il dit, est payé par classe ou série de prix, d'après une analyse faite en 1816, sur un prix de journée de 0,75.

Les prix de la main-d'œuvre ayant

considérablement augmenté depuis cette époque, n'est-il pas juste, a dit en substance M. Marqués, de relever le prix du tabac ?

L'allocution de M. Marqués a été vivement applaudie.

Conseil départemental d'hygiène du Lot

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le vendredi 13 mars, à 15 heures, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Etaient présents : MM. les docteurs Gélis, Mendailles, Valat, MM. Daymard, Delthil, Toulouse, Lurguie, Feyt, Garnal.

Excusés : MM. Talou et D'Fauchilles, médecin major.

Le Conseil examine le nouveau projet de translation du cimetière de Flaungnac. M. le préfet propose de convoquer l'auteur du projet en présence de M. Garnal, rapporteur, pour l'inviter à préciser certains points du projet et à en modifier d'autres de façon à ce que le nouvel emplacement présente toutes les conditions requises.

Il nomme une commission composée de MM. le docteur Gélis et Garnal, chargée d'aller examiner sur place le projet de translation du cimetière de Puybrun.

Il donne un avis favorable au projet d'adduction d'eau potable de la commune de Mayrinac-Lentour, sous réserve qu'il sera tenu compte des observations et modifications présentées par le service hydraulique et par M. Boube.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication des feuilles de renseignements pour l'analyse bactériologique d'eau de la fontaine des Chartreux. (Caserne du 7^e ligne).

Il donne un avis favorable au projet d'alimentation en eau potable du hameau de Gaillac, commune de Cahare ; au projet de construction d'une citerne pour réserve d'eau potable de la commune de Saint-Jean-de-Laur, ainsi qu'aux projets de translation de cimetière présentés par le conseil municipal de Cénévières et par celui de Frayssinet-le-Gourdonnais.

Le Secrétaire, Paul GARNAL.

Commission départementale

Séance du 16 mars 1914

Présents : MM. Relhié, président, Couderc, Larnaudie, Peyrichou. Absents : MM. Malvy, Murat et Fontanille, excusés.

Prayssac. Achat d'une pompe pour l'école de garçons, 50 fr.

Saint-Géry. Réparation à l'école de garçons, 65 fr.

Carayac. Acquisition d'une pompe pour le puits communal, 40 fr.

Le Bourg. Réparations au mur de clôture du cimetière, 75 fr.

Saint-Paul-de-Vern. Réparations au mur du cimetière, 100 fr.

Puy-Ferrière. Elargissement d'un chemin rural non reconnu.

Ajourné pour reconnaissance du chemin.

Saint-Vincent-Rive-d'Oli. Réparations aux puits et mares de la section des Roques.

Escamps. Réparations à la Mairie, 150 fr.

Monvalent. Avant-projet de classement du chemin de petite communication n° 2. Approuvé et déclaration d'utilité publique.

Payrignac. Avant-projet de construction du chemin n° 4. Approuvé d'utilité publique.

Belmont. Avant-projet du chemin vicinal n° 8. Approuvé et déclaré d'utilité publique.

Nadillac. Reconnaissance d'un chemin rural de Nadillac à Pélacoy. Reconnu sous le n° 1.

Chemin de grande communication d'Areambal à Montpezat n° 40. Offre de M. Vaurès. Subvention industriel-

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

III

— Ce fut ma réponse. On n'insista pas, du reste. Je suis venu simplement te prévenir et ramener notre petit Robert, ne sachant à quelle heure je rentrerais...

— Je t'en prie, ne te retarde pas. Depuis quelque temps, je suis bien inquiet lorsque je te sais dehors la nuit. Ah ! il me tarde bien que toutes ces histoires de braconniers finissent.

— Eh bien ! je me propose précisément de faire coup double.

— Comment cela ?

— En revenant de la fête, je passerai sous bois. J'abrègerai ainsi ma route, je me rendrai compte s'il n'y a rien de suspect et à moins d'événement imprévu je serai ici vers minuit, une heure au plus tard...

— Noël, je t'en prie, renonce pour cette nuit à ton deuxième projet.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— Tiens ! Tiens ! Et... ce motif peut-on le connaître ?

— Mais... certainement...

— Voyons, j'écoute...

— Parce que j'ai peur, parce que j'ai de funestes pressentiments.

— Ce n'est pas sérieux du tout, ce que tu me dis-là !

— Noël, ne te moque pas de moi. Ecoute-moi bien... Je voudrais que tu me promettes une chose : ne pas rechercher les braconniers cette nuit. Pour une fois, laisse-les tranquilles. Et d'ailleurs un jour de fête ils ne pensent pas à exercer leur coupable industrie.

— C'est une grosse erreur, je puis te le certifier. A de certains indices, j'ai cru reconnaître le passage récent d'une personne, et me croyant à la fête, peut-être aura-t-elle le désir de faire une apparition nocturne en même temps qu'une opération fructueuse.

— Noël, écoute ! repris amoureuxment la jeune femme... Tu vas me jurer, tu entends... me jurer sur la tête de notre Robert que tu suivras cette nuit le grand chemin. Vois-tu, s'il en était autrement, je ne vivrai pas de te savoir dans les bois. Pour cette fois, tu vas agréer ma requête, je suppose ! Je préférerais que tu passes la nuit à Céré plutôt que de l'exposer à de mauvaises rencontres... J'ai peur, j'ai peur...

Vincent ne répondit pas, mais s'approchant de sa femme, il lui passa

tendrement le bras sous la taille et la forçant à s'asseoir sur ses genoux, lui déposa sur son cou un retentissant baiser.

— Tu as gagné ton procès, mon Hermine ! Ton désir sera exaucé. Je ferai comme il te plaira. Comment résister aux bonnes raisons d'un avocat tel que toi ?

— Et prenant un deuxième baiser, il murmura :

— Après tout, il sera temps demain mardi de recommencer ma surveillance.

— Alors c'est convenu ?

— Puisque je te l'ai promis.

— Et surtout fais en sorte de ne pas t'attarder. Un accident est si vite arrivé.

— N'aie aucune crainte... A propos as-tu aperçu Marcel ?

Hermine devint pourpre. Elle détournait le visage pour dissimuler sa rougeur. Et sans répondre directement à la demande faite, elle murmura :

— A quel sujet, cette question ?

— Je le surveille attentivement depuis quelques jours et je trouve qu'il dirige trop souvent ses pas vers certains endroits qui me déplait. Je le pincerai, c'est certain... J'ai une idée de derrière la tête et il faudra bien que je la mette à exécution. Nous avons d'ailleurs un compte à régler ensemble.

— Noël !...

— Je sais ce que je dis... c'est un

mauvais sujet... Tu verras qu'il finira mal...

Hermine garda le silence le plus absolu. Sachant le gredin dans la maison, certain qu'il ne perdait pas un seul mot de la conversation, elle voulait éviter des précisions trop claires dans le cas où son mari le menacerait d'une façon quelconque.

Elle se leva sans affectation, demanda des nouvelles des amis, de la fête, manœuvra de telle sorte que la conversation reprit sur un autre sujet jusqu'à l'instant où faisant ses adieux, elle se salua de la dernière :

A demain !... Noël était à peine parti depuis quelques instants que Marcel, pâle comme un spectre, l'œil mauvais, la bouche tordue par un rictus sinistre, sortant de sa cachette, se dirigeait lentement vers la porte que de son bras tendu lui montrait l'honnête femme outragée :

Mais avant de la franchir, il ne put résister au désir de lancer une nouvelle insulte. S'avançant vers Hermine, il l'obligea à écouter une nouvelle menace :

— Vous êtes une famille de traîtres ; votre mari m'espionne sans cesse et vous, malheureuse femme, vous vous apprêtez à dénoncer mes exploits.

Relevant la tête sous l'outrage, elle riposta vivement :

— Le traître c'est vous, misérable,

qui avez toutes les audaces. Je vous prie charitablement qu'à l'avenir vous ne trouvez plus ici une femme sans défense. Je serai toujours armée et si vous avez l'âme assez basse pour vouloir recommencer votre attentat, je vous jure que je me défendrai autrement que je ne l'ai fait jusqu'à ce jour. Je me sers à merveille de l'arme de mon mari. Il réussira peut-être là où la persuasion a échoué... Je ne me ferai aucun scrupule de vous abattre comme un chien enragé.

— Vous êtes superbe ainsi, Hermine, et vraiment je vous admire. La colère agrandit vos yeux magnifiques dont l'éclat brillant est remarquable, votre poitrine se soulève avec des inflexions gracieuses, et de toute votre personne se dégage une atmosphère d'amoureuse fièvre que je n'ai jamais observée chez d'autre femme.

— Il sera donc dit que je subirai l'insulte jusqu'au bout, que je viderai le calice jusqu'à la lie.

— C'est votre faute. Ce calice eût pu être une source de voluptés...

— Assez ! Je vous ordonne de vous taire et de partir.

Marcel fixa sur elle ses yeux d'acier ; pas un muscle de son visage ne tressaillit...

En présence de cette volonté inflexible, de cette impassibilité dédaigneuse, de ce silence méprisant, Marcel comprit enfin son impuissance et dans un dernier aveu il dit ses pensées se-

crètes, il devoit une partie de ses horribles desseins.

— Soit, belle vertueuse ! Je suis battu, honni, chassé aujourd'hui... Mais rappelez-vous bien de mes paroles. Je les prononce tranquillement, froidement, preuve certaine que je possède tout mon sang froid. Dès l'instant où j'aurai franchi le seuil de cette maison, vous aurez tout à craindre de moi ; votre mari même n'est plus en sécurité, sa vie est entre mes mains...

— Bandit ! Bandit !...

— Oui, oui, je connais l'antienne. Je suis un bandit qui réclame en vain un peu d'amour. Dans mes veines, coule de la lave. Je la sens circuler et elle me brûle ! Elle ne me laisse pas un instant de repos.

Aussi lorsqu'on me résiste ou qu'on se met en travers de mes projets, je brise tous les obstacles, quels qu'ils soient... A vous revoir Hermine... Votre chute est prochaine, irrémédiable... J'entrerais ici en triomphateur, vous verrez ça... Je vous ai condamnée... Vous vous retrouverez avant longtemps dans mes bras... oui, dans mes serres... Quant à votre bûche de mari... il n'acheva pas la phrase : elle se perdit dans un ignoble rictus.

Avant que la pauvre femme, stupéfaite de tant de cynisme, ait recouvré l'usage de la parole, Marcel était parti.

(A suivre).

le de 40 francs. Accepté sur le canton de Lalbenque.

Plantioles. Avant-projet de classement et de construction du chemin n° 6. Approuvé d'utilité publique.

Assistance des femmes en couches

Relevé des taux d'allocation votés par les communes. La Commission approuve le tarif des communes.

Assistance médicale gratuite.

Plusieurs demandes de secours formées par divers malades sont examinées.

Liste nominative des malades admis en Janvier 1914 au bénéfice de l'assistance médicale gratuite au compte du département. Donné acte.

Admission de la nommée X. à la Maternité de Cahors.

Adopté.

Bourses

Dans la liste des jeunes élèves nommés titulaires de bourses nationale dans les lycées et collèges, nous relevons les noms suivants de jeunes compatriotes :

Borredon Jean, né le 28 décembre 1899. Le père commerçant : 2 enfants, bourse d'internat de 252 fr., à Cahors.

Sindou Gaston, né le 7 août 1899. Le père professeur de lycée, décédé : bourse de demi-pensionnat de 333 fr., à Cahors.

Dablanc Victor, né le 19 janvier 1903. Le père cultivateur : 3 enfants, bourse d'internat de 306 fr., à Cahors.

Richard Marceau, né le 10 juillet 1902. Le père commis de culture des tabacs : 2 enfants, bourse d'internat de 300 fr., au collège de Figeac.

Rosset Bernard, né le 9 septembre 1901. Le père commis de culture des tabacs : 3 enfants, bourse d'externat de 108 fr., à Cahors.

Soulié Germain, né le 2 juillet 1901. Le père mécanicien : 2 enfants, bourse d'externat de 108 fr., à Cahors.

Pégourié Yvonne-Jeanne, née le 5 décembre 1900. Le père instituteur : 3 enfants, bourse d'internat de 252 fr., au Collège de filles de Cahors.

Des bourses pour les écoles primaires supérieures ont été accordées aux élèves du Lot dont les noms suivent :

Bruix (Marie-Louise-Gabrielle), née le 11 novembre 1899 à Saint-Céré. Le père menuisier à Saint-Céré : 2 enfants. — Quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Cagnac (Françoise-Jeanne-Urbaine), née le 5 octobre 1899 à Cézac. Le père cultivateur à Cézac : 8 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Caste (Gaston-François-Alain), né le 17 juillet 1898 à Lascabanes. Le grand père épiciier à Lascabanes : 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Gizard (Juliette-Noëlie), née le 12 décembre 1898 à Puy-Evêque. Le père sous-ingénieur des ponts et chaussées à Puy-Evêque : 8 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Laroque (Renée-Rose-Germaine), née le 20 mars 1900 à Cahors. Le père adjudant armurier au 57^e d'artillerie à Toulouse : 3 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Marcenac (Noëlie-Marceline-Arimba), née le 8 janvier 1899 à Saint-Géry. Le père cultivateur à Saint-Géry : 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Penchenat (Marie-Louise), née le 12 octobre 1898 à Gourdon. Le père cultivateur à Prouilhac (Gourdon) : 4 enfants. — Quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure de Gourdon.

Salles (Paule-Marguerite), née le 28 avril 1899 à Gourdon. Le père épiciier à Gourdon : 3 enfants. — Quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure de Gourdon.

Salaroup (Félicie-Jeanne), née le 14 mai 1900 à Valprionde. Le père receveur ruraliste à Valprionde : 1 enfant. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Certificat d'études primaires en 1914

Les examens du certificat d'études primaires élémentaires ont été fixés aux dates suivantes :

Vendredi 3 juillet : Payrac (8 h.), Montcuq (8 h.).

Samedi 4 juillet : Salviac (7 h. 30), Limogne (7 h.), Latronquière (8 h.), Cahors nord (8 h.).

Lundi 6 juillet : Souillac (7 h.), Livernon (8 h.), Lalbenque (8 h.).

Mardi 7 juillet : Martel (7 h.), Lacapelle-Marival (8 h.), Cazals (8 h.), St-Géry (8 h.).

Mercredi 8 juillet : Gourdon (7 h.).

Lundi 20 juillet : Vayrac (7 h.), Cahors (8 h.), Puy-Evêque (7 h. 30), Lauzès (7 h.).

Mardi 21 : Labastide-Murat (7 h.), Catus (8 h.), Cahors-sud, garçons (7 h.), Figeac ouest (7 h. 30).

Vendredi 24 juillet : St-Germain (8 h.), Bretenoux (8 h.), Luzzac (7 h. 30), Castelnau (7 h.).

Samedi 25 juillet : St-Céré (7 h.).

Les inscriptions seront reçues par MM. les Inspecteurs primaires jusqu'au 25 juin, dernier délai.

Le raid hippique Biarritz-Paris

Dimanche soir, les premiers officiers prenant part au raid hippique sont arrivés dans notre ville, où était établi un contrôle.

Le premier arrivant est le commandant Peynaud, qui est arrivé à sept heures du soir, lui et son cheval dans un état parfait.

Le commandant n'est pas un inconnu pour les Cadurciens. Pendant vingt années, il a été capitaine au 131^e territorial et fit de nombreuses périodes d'instruction dans notre ville.

A huit heures précises est arrivé le lieutenant Pichon. Ces officiers ont passé la nuit dans notre ville et sont repartis lundi matin, à sept heures et demie. A 10 heures est arrivé le lieutenant

Lundi matin, les autres concurrents sont arrivés dès la première heure ; le contrôle était installé dans la rue Victor-Hugo sous la direction du commandant de Chaumac.

La plupart des concurrents ne se sont arrêtés que pour faire examiner le cheval ; ils sont repartis immédiatement pour Souillac.

Le temps n'a guère favorisé les étapes de dimanche ni celles de lundi, le vent et la pluie faisaient rage.

Le dernier concurrent est parti de Cahors à 14 heures 1/2 ; c'était le lieutenant à la longue barbe blanche.

La plupart des concurrents sont arrivés à Souillac dans la soirée, quelques-uns, aussitôt arrivés, ont filé sur Brive.

Un accident est survenu au lieutenant de Cartassac, à 6 kilomètres de Payrac. Son cheval s'est abattu et s'est blessé à l'épaule et au jarret.

Le lieutenant a dû abandonner le raid.

Banquet de la classe 1896

Les camarades de la classe 1896 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la mairie de Cahors le samedi 21 mars à huit heures du soir, pour l'organisation du Banquet annuel fixé au samedi 28 mars, sous la présidence de leur camarade M. de Monzie, député du Lot.

Objet : Communication urgente.

On peut retirer les cartes pour le banquet chez M. Salanié, rue de la Mairie et chez M. Garnal pharmacien, 97, Boulevard Gambetta.

Prix du banquet : 4.50

Le Secrétaire,
RESCOUSSIE.

Probité

Samedi dernier, 14 mars, MM. Longpech, brigadier et Alchié, receveur d'octroi, en service au bureau de St-Georges où ils recevaient les déclarations des contribuables à l'occasion de la foire, trouvèrent sur le guichet du bureau un portefeuille, oublié là par son propriétaire et contenant quinze billets de banque de 100 fr. chacun.

Ces deux agents municipaux s'empresèrent de remettre leur importante trouvaille à M. Pax, Firmin, de la commune de Cézac (Lot), qui fut très heureux de rentrer en possession de son argent, grâce à la probité de MM. Longpech et Alchié auxquels les actes de ce genre sont familiers.

Bal de charité

Le bal de charité organisé par les jeunes conscrits de la classe 1914, a eu lieu samedi soir au théâtre.

Dans la salle décorée avec beaucoup de goût et d'habileté, une foule nombreuse se pressait et prit part aux ébats chorégraphiques.

Un orchestre de choix jouait les meilleures danses du répertoire.

Pendant le bal, une quête fut faite au profit des pauvres ; elle fut, dit-on, très fructueuse.

Les jeunes gens méritent bien des remerciements et des félicitations pour leur belle fête de charité.

Mouvement de la population

Le mouvement de la population du Lot présente pour l'année 1913, le total suivant :

Arrondissement de Cahors. — Mariages, 475 ; divorces, 14 ; naissances, 1,050 ; décès, 1,539 ; morts-nés, 62.

Arrondissement de Figeac. — Mariages, 431 ; divorces, 3 ; naissances, 1,074 ; décès, 1,539 ; morts-nés, 41.

Arrondissement de Gourdon. — Mariages, 364 ; divorces, 8 ; naissances, 838 ; décès, 1,215 ; morts-nés, 34.

Le total pour le département du Lot en 1913 : Mariages, 1,268 ; divorces, 25 ; naissances, 2,982 ; morts-nés : 138 ; décès : 4189.

Tribunal correctionnel

Audience du 16 Mars 1914

BANQUEROUTE SIMPLE

A l'audience correctionnelle de lundi, a comparu le jeune Marty, bijoutier, demeurant rue Fénelon.

On sait qu'à la suite des vols commis chez MM. Roy, bijoutier et Péfourque, Marty fut soupçonné, arrêté et écroué à la prison de Cahors.

Après enquête l'innocence de Marty fut démontrée : ce n'est donc

que pour faillite simple qu'il est inculpé.

M. Lacosse, syndic, expose les motifs qui ont provoqué la faillite du bijoutier, puis M. Lacomme, substitut, prononce un réquisitoire modéré et demande une condamnation contre le prévenu.

M^e Lacaze défend avec éloquence le jeune bijoutier qui, dit-il, a péché surtout par négligence, par légèreté. Il réclame l'acquiescement de Marty.

Le tribunal condamne Marty à 50 francs d'amende.

Arrondissement de Cahors

Duravel

Nécrologie. — C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous apprenons le décès survenu vendredi soir, à quatre heures, de M. Henri Souillac, père de notre excellent ami Félix Souillac, maître d'hôtel à Duravel.

M. Henri Souillac était âgé de 70 ans : il a été ravi à l'affection des siens après une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons à la famille Souillac, Bonnet, nos sentiments de profonde condoléance.

Nos foires. — Le public est informé que la deuxième des nouvelles foires se tiendra le samedi 21 mars.

Puy-Evêque

Comice agricole. — Le mardi 17 mars on procédera à quatorze heures, dans la propriété de Sarlat, à la plantation d'arbres fruitiers.

Cette leçon pratique sera donnée par M. Douaire, directeur des services agricoles.

— Issudol-Courbenac. — Le même jour, à dix-neuf heures et demie précises, s'alle Mognaud, M. Douaire fera une conférence sur la Mutuelle-Bétaïl.

Les cultivateurs ont tout intérêt à y assister.

Vers

Le Roc Percé. — M. Cambornac, le sympathique propriétaire de l'hôtel du Chalet, vient de faire, il y a déjà quelque temps, l'acquisition d'un terrain au lieu dit le Roc Percé. Le site, en lui-même, est admirable ; situé à la base d'un énorme rocher et surplombant la plaine, l'on y jouit d'un panorama splendide, formé par les maisons de Vers, sa gare, son lac, la rivière, puis en face un coteau en pain de sucre au sommet duquel se profile, sur le ciel bleu, le calvaire de Béars.

Devenu propriétaire, M. Cambornac remarqua les traces d'un fossé creusé à même le rocher. Se doutant que ses recherches pourraient, un jour être utiles à tous ceux qui s'intéressent au passé de notre vieux Quercy, il se mit lui-même à la besogne.

Aujourd'hui ses travaux nous montrent, sur une longueur de soixante mètres environ, le fossé ayant contenu les tuyaux amenant les eaux de Font Polémie à Cahors. Des débris et des ossements ont été découverts ainsi qu'une fontaine avec conque creusée dans le rocher par les Anciens, probablement à l'époque Gallo-Romaine. Les profanes que nous sommes, attendent avec impatience les observations d'érudits pouvant nous fixer sur ce point.

En attendant, M. Cambornac fait construire un superbe Chalet suisse, à l'abri duquel les touristes pourront examiner les ruines Romaines, et contempler notre magnifique vallée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 14 mars. — Martin Zimmermann, 35 ans, de Brantome (Dordogne), prévenu de coups et blessures graves sur la personne du nommé Lespinasse, est condamné à un mois de prison.

— Pierre Rodier, de Decazeville, poursuivi pour infraction à la loi sur les nomades, est condamné à huit jours de prison.

— Elie Estrépeau, 33 ans, de Limoges, dix jours de prison pour vagabondage.

— Lucien Bourcier, 48 ans, sans profession ni domicile, ayant subi cinquante condamnations, quinze jours de prison pour vagabondage.

— Henri Labrousse, 41 ans, fermier ; Marie-Antoinette Vigié, épouse Labrousse, 27 ans ; Félix Lagarigue, 65 ans, propriétaire ; Maria Laval, 36 ans, propriétaire ; Frédéric Venries, 34 ans, cultivateur, tous les susnommés de Saint-Jean-Lespinasse, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures volontaires et réciproques.

Cette affaire a été mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé à huitaine.

Latronquière

La semaine dernière nos sympathiques représentants à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays et Loubet se sont rendus dans toutes les communes du canton. Partout ils ont été acclamés. Nous pouvons donc affirmer déjà que les élections du 26 avril seront un réel triomphe pour M. Bécays.

Nécrologie. — C'est avec un bien vif regret que nous apprenons la mort de Mme Vve Venries de Pecher. A sa famille éplorée, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Un coup de fusil. — Dimanche, à dix heures du soir, un coup de fusil a été tiré du dehors sur la fenêtre des appartements où était couché M. Michel Véry, 68 ans, propriétaire à La Vaysière-de-Notzac, près Gourdon. Personne n'a été blessé. La gendarmerie fait enquête.

Gramat

Banquet. — Les républicains radicaux et radicaux socialistes de Gramat ont pris l'initiative d'organiser en l'honneur de M. Louis-Jean Malvy, député de l'arrondissement de Gourdon, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes, Télégraphes et Téléphones, un grand banquet qui aura lieu le lundi 13 avril 1914, à midi.

Le prix de la cotisation a été fixé à cinq francs café compris.

Les adhésions sont reçues dès à présent, chez M. Grange, conseiller municipal à Gramat, trésorier du comité d'organisation, qui fera parvenir les cartes d'entrée dès qu'il aura reçu les souscriptions.

La liste d'inscription sera irrévocablement close le jeudi 2 avril et passé cette date il ne sera plus délivré de carte.

Saint-Sozy

Double arrestation. — Samedi matin, vers sept heures, M. le commissaire de police de Brive, a mis en état d'arrestation un couple de marchands ambulants, au moment où ils sortaient de l'hôtel Delon, près de la gare, où ils avaient passé la nuit, et se disposaient à prendre le train pour se rendre à la foire de Meyssac.

Ce sont les nommés Antoine Saint-Genès, 45 ans, originaire de Labarthe (Tarn-et-Garonne), et sa maîtresse, Marie Lespinasse, 37 ans, née à Saint-Sozy (Lot).

Ils étaient recherchés par le parquet de Sarlat à la suite d'un vol commis le 12 courant à la foire de Salignac (Dordogne), au préjudice de M. Delbos, maire de Corréze. Il ont avoué avoir été condamnés tous deux pour divers vols, mais ont nié être les auteurs de celui dont M. Delbos a été victime. Après un interrogatoire d'identité au parquet, ils ont été enfermés à la maison d'arrêt, en attendant leur transfèrement à Sarlat.

Lupersat (Creuse). 21 Juin 1913. Grâce à l'emploi des merveilleuses **Pilules Suisses**, j'ai été débarrassé en peu de temps de **glaïres** qui m'incommodaient, surtout le matin. P. M. (Sig. lég.).

Bibliographie

Signalons l'intérêt tout particulier du numéro du *Journal de l'Université*, qui vient de paraître et qui contient *in extenso* les magnifiques conférences de Jean Richepin sur l'œuvre de Victor Hugo (*Les Châtiments, Les Contemplations, etc.*), d'André Lichtenberger sur « Les Enfants » et de Reynald Hahn sur « Les styles en musique » qui ont tant de succès dans la coquette salle de la rue Saint-Georges et qui, à la lecture, sera aussi une merveilleuse leçon d'art et un vrai régal pour les dilettantes comme pour les amateurs.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n°), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

Victor Hugo nous réserve toujours des surprises... *Les Annales* publient, cette semaine, une admirable étude sur Beethoven, retrouvée dans ses papiers par M. Gustave Simon, ainsi que des lettres inédites du plus vif intérêt de Gounod et Reyher. Lire, dans le même numéro, un important article de M. Edouard Herriot sur la criminalité précoce ; lasuites de belles leçons de M. Marcel Prévost : *L'Art d'Apprendre* ; la revue des livres, d'Emile Faguet ; des impressions de voyage au Maroc de M. Pierre Loti et André Mestreur. Enfin, un supplément consacré aux enfants et contenant des contes délicieux d'Anatole France, René Bazin, Jacques Normand, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Peut-on apprendre à parler en public ?

Jusqu'à présent, cet art avait été considéré comme le privilège de quelques-uns. Or, en réalité, il est loin de présenter les difficultés qu'on s'imagine. Encore faut-il, bien entendu, un peu d'apprentissage et une bonne méthode.

La Méthode Amet, qui vient d'être sonnée 25^e mille, est un livre unique en son genre. A tous ceux qui la connaissent, elle a procuré les plus hautes et les plus pures jouissances intellectuelles qu'il soit possible à un homme d'ambitionner. C'est un véritable réservoir d'idées. Chacun pour-

ra donc enrichir sa mémoire d'un stock considérable de locutions de choix, de phrases-types donnant naturellement naissance, par le simple jeu cérébral, à une foule d'autres expressions *personnelles*, variées, traduisant les nuances les plus subtiles de l'esprit. *La Méthode Amet* apprend, en outre, à rédiger un rapport, un discours, un article de journal. Elle rend l'esprit souple et facile et permet de devenir un causeur agréable et écouté. Ce livre est, par excellence, un merveilleux outil de la pensée, une suggestion permanente des idées par les mots. A notre époque de démocratie, il est indispensable à un très grand nombre de citoyens, même à l'homme de talent qui risque de n'être qu'un zéro dans une réunion s'il ne sait pas aligner quelques phrases en public. (Un beau volume in-8 cartonné de 664 pages, chez Jouve et C^o, éditeurs, 15, rue Racine, Paris, 10 francs.)

La Vie Heureuse

Sommaire du Numéro du 5 mars

La leçon de philosophie dans les fleurs. Le philosophe à la mode. Interview de M. Bergson de l'Académie française, par Michel-Georges Michel. Les chapeaux plats, par Claude France. A Côte d'Azur, toilettes blanches. Propos de théâtre : « Madame », par Robert de Flers. Une fête parisienne au pavillon des Muses. A la découverte. La danseuse russe et les chiens chinois. Apprenons à nos filles la grâce du geste, par Suzanne Moine. L'heure de la cigarette, par Pierre de Trévières. Dans le monde, dans l'intimité : La Marchande d'allumettes, romance de Daisy, paroles inédites de Rosemonde et Maurice Rostand, musique inédite de Tiarko Richepin. Les petits salons. Portrait de Mme Hye de Crone, par Jules Cayron. Roman : Le Séducteur (suite et fin), par Gérard d'Houville. La mode de la *Vie Heureuse* : Faites vos manteaux d'été, par Annie Benson. Mlle Provost dans « Madame ».

Le Numéro : 50 centimes.

Le prochain numéro de la *Vie Heureuse*, paraissant le 20 mars sera :

Un numéro spécial de modes de printemps

Ce numéro, si impatiemment attendu, constituera une revue complète et magnifiquement documentée de la mode nouvelle : 150 modèles des toilettes les plus élégantes et les plus pratiques y seront présentées en : 44 pages en couleurs, 16 pages en héliogravure, 10 pages en simili-gravure, un grand hors texte double se dépliant, une couverture en couleurs. Les dessins, compositions, croquis, qui enrichiront ce splendide et utile album de la mode, seront exécutés d'après les documents les plus sûrs, par les premiers illustrateurs de ce temps ; les articles qui les accompagneront seront écrits par les chroniqueurs les plus autorisés du jour.

Prix de ce numéro exceptionnel : 1 franc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2154^e livraison (14 mars 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. La laine de chameau. Eponges de cristal, par Marie Denker. Les cartes à jouer, par Edmond Renoir. Le chauffage des wagons à marchandises. Tante Claude, par Julie Borius. A travers le Maroc français, par Louis Rousselet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. Sommaire du n° 2129 du 14 mars 1914.

Rouissage bactériologique du lin. Les ampolites à rayon X. Académie des sciences. La torpille automobile. Les radioéléments et leur classification. Les ports basculants. La réacclimatation de la faune alpestre.

Ce numéro, richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 14 mars.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Conférences de « la Revue Hebdomadaire »

Le Centenaire de 1814

Vincent d'Indy, directeur de la Schola cantorum, professeur au Conservatoire, XVI. La Musique en 1814.

Cours Littéraire :

Jean Aicard, de l'Académie française, Alfred de Vigny (II). Le Théâtre d'Alfred de Vigny. André Beauvoir, La Révolte (VII). Henry Bordeaux, La Vie au théâtre. Film. La Vie qui passe. Jules Lenouvel, Une Épopée normande.

Notes et notices. L'Actualité : revues françaises. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. Courrier théâtral. La Vie médicale. L'Art décoratif.

PARTIE ILLUSTRÉE

Alfred de Vigny : Marquis de Cincmars, comte de Dammartin, par Baltazar Moncornet. L'historien de Thou, d'après une gravure du temps. Ginq-Mars, ou une conspiration sous Louis XIII. Dessins de Jeannot (quatre gravures). Stello, d'après les dessins de Jeannot (deux gravures). Wanda. Esquisse. Plan de poème. Fac-similé de la signature d'Alfred de Vigny. La Maison du berger. Premier poème philosophique. Brouillon et premier jet.

L'Art musical en 1814 : Beethoven (1770-1827), C.-M. Weber (1786-1826), F. Méhul (1763-1817), L'Opéra en 1814. G. Spontini, par A. Vincent. Garat, lithographie d'Engelmann. Boieldieu (1775-1834), d'après un crayon de Heims. Auber (1782-1871), d'après un crayon de Helm.

Une épopée normande : Maquette du monument qui doit être élevé à Tancrède de Hauteville et à ses fils, les douze preux du Cotentin.

La salle Barye au Louvre : La Guerne, par Barye. La Paix, par Barye. Une manifestation patriotique à Paris : Manifestation des étudiants et des lycéens de Paris devant la statue de Strasbourg, place de la Concorde, à Paris. Les délégués des candidats aux grandes écoles au pied de la statue de Strasbourg. Le cortège des étudiants arrivant place de la Concorde.

Les conférences Franco-Romaines : M. Jean Aicard, de l'Académie française, M. Denys Cochin, de l'Académie française. M. le général Pélerier, ancien commandant du 12^e corps d'armée. M. G. Lacour-Gayet, de l'Académie des sciences morales. M. Stéphane Lauzanne, rédacteur en chef du *Matin*. M. André Tardieu, premier secrétaire d'ambassade honoraire, directeur de la politique étrangère du *Temps*.

Actualités : En Épire, la ville d'Argyrocastro, qui a proclamé, la première, l'autonomie de l'Épire. Réception de Sarah Bernhardt à l'Université des *Annales*, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. La révolte de l'Épire. Famille d'Épirotes quittant leur pays pour éviter la domination des Albanais, et se réfugiant dans les montagnes. Arrivée à Paris de l'aviateur Bonnier, après son raid Paris-Le Caire. Réception, à Issy-les-Moulineaux, de l'aviateur Bonnier et de son mécanicien Barmer. Essais de signaux automobiles à Paris, effectués en présence du préfet de police (deux gravures).

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

CAHORS

A VENDRE

Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres, — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
3, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1914
Validité exceptionnelle des Billets
Aller et Retour
A l'occasion des Fêtes de Pâques,
la Compagnie d'Orléans rendra valables
du jeudi 2 avril au dernier train
du jeudi 23 avril, les billets aller et
retour ordinaires délivrés aux prix et
conditions des Tarifs Spéciaux G. V.
N° 2 et 102.
Ces billets conserveront leur durée

normale de validité lorsqu'elle expirera
après le 23 avril.

TERRES A BON MARCHÉ EN ALGÉRIE

11^e VENTE en AVRIL 1914

Le Gouvernement général de l'Algérie met
en vente, à des prix modérés et payables en
dix ans sans intérêts, avec une prime à la
résidence et à l'exploitation personnelle qui
peut aller jusqu'à la remise des trois derniers
huitièmes du prix de vente :

96 PROPRIÉTÉS
de 53 à 230 Hectares
réparties dans les trois départements

La vente commencera le 20 Avril 1914,
pour les propriétés du département d'Oran;
le 24 Avril 1914, pour les propriétés du
département d'Alger; et le 27 Avril 1914,
pour celles du département de Constantine.
Elle se fera à prix fixe et à bureau ouvert.
On peut se présenter en personne ou par
mandataire.
Renseignements, notices et plans à la
Direction de l'Agriculture à Alger; à l'Office
de l'Algérie (Palais Royal) à Paris ou dans les
Préfectures d'Algérie.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 16 Mars 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.758	1.063	335	0,82	0,78	0,70
Vaches.....	1.322	332	—	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	332	—	—	0,75	0,70	0,65
Veaux.....	1.430	2.669	129	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	17.474	6.977	2.050	1,15	1,10	1,00
Porcs.....	4.999	3.270	—	0,53	0,52	0,50

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux et porcs,
plus facile sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne
peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

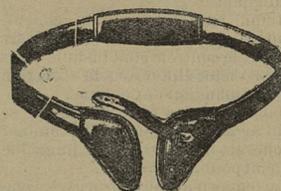
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires
de tous modèles
A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX

DE

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS



Ceintures

Ventrières

CEINTURES

de

GROSSESSE

Tous modèles

Bassins de lit - Enemas
Douche d'Esmarck complètes
Stérilisateurs pour Lait
GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un **Bandage bien approprié à la nature de la Hernie** et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernies torturées par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descendentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie
de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS
(En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse** et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

IMPRIMERIES A. COUESLANT

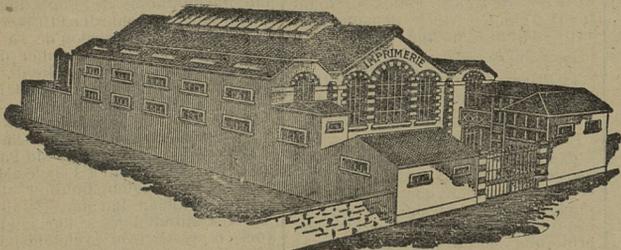
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	789	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES } arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
} départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... } arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
} départ.	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	—
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	13 47	20 3	—
SOULLAC } arr.	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	—
} dép.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	—
CAZOULÈS... } arr.	7 53	—	17 2	—	14 18	20 52	—
} dép.	8 9	—	17 18	—	14 34	21 9	—
Lamothe-Fénelon.	8 19	—	17 23	—	14 44	21 20	—
Nozac.....	8 31	—	17 40	—	14 56	21 33	—
GOURDON.....	8 40	—	17 49	—	15 5	21 43	—
Saint-Clair.....	8 51	—	18	—	15 16	21 55	—
Dégagnac.....	9 2	—	18 11	—	15 27	22 7	—
Thédirac-Peyrilles.	9 13	—	18 23	—	15 38	22 19	—
Saint-Denis-Catus.	9 22	—	18 33	—	15 47	22 30	—
Espère.....	9 32	—	18 43	—	15 57	22 41	—
CAHORS } arrivée.	9 41	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	—
} départ.	9 41	17 23	18 48	4 9	5 58	16 7	—
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	—
Cieurac.....	10 5	—	19 22	—	16 34	7 20	—
Labenque.....	10 12	—	19 29	—	16 42	7 38	—
Caussade.....	10 45	—	20 2	—	6 35	17 17	—
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 56
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	110-112	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Labenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12
Cieurac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... } arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 30	12 27
} dép.	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 37	12 32
Espère.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus.	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON.....	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénelon.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS... } arr.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
} dép.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
SOULLAC... } d.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
} arr.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
Gignac-Cressensac.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 16	18 41
BRIVE... } d.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
} arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	—	—	—	—	—

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	22 51	10	—
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	20 5	—
Vayrac.....	5 54	10 3	20 14	—
Béaille (arrêt).....	5 58	—	20 18	—
Puybrun.....	6 6	10 35	20 26	—
Brétenoux-Biars.....	6 18	10 48	20 39	—
Port-de-Gagnac.....	6 24	—	20 46	—
Laval-de-Cère.....	6 34	—	20 56	—
Lamativie.....	6 55	—	21 20	—
Siran (arrêt).....	7 11	—	21 36	—
La Roquebrou.....	7 26	—	21 51	—
AURILLAC... arrivée.	8 5	—	22 33	—

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 50 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	9 12	13 29	20 43
Carsac.....	9 23	13 44	20 54
Grolejac.....	9 31	13 56	21 2
St-Cirq-Madelon.	9 36	14 3	21 7
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 13
GOURDON.....	9 52	14 19	21 21

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40
Cazoulès.....	7 31	—	12 38	17 20
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2
Le Pigeon.....	8 10	10 48	13 4	18 17
Baladou. Arrêt.	8 14	—	13 8	18 21
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6 54	—	12 14	20 1
Martel.....	7 8	—	12 28	20 17
Baladou. Arrêt.	7 14	—	12 34	20 23
Le Pigeon.....	7 19	—	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8	13 10	20 58
Cazoulès.....	6	8 10	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22
Le Buisson. ar.	10 9	5 51	15 21	—

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	—	0 30
CAPDENAC. } a.	10 1	13 5	16	20 58	—	6 6
} d.	10 12	13 18	16 17	21 18	—	7 16
FIGEAC.....	10 25	13 30	16 31	21 31	—	7 30
Le Pournel.....	10 41	—	16 51	21 52	—	7 51
Assier.....	10 52	13 59	17	22 2	—	8 4
Flaujac (halte)...	—					